



## ÉLECTIONS MUNICIPALES

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2009

### ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS: VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE !

**L'ÉLECTEUR NON DOMICILIÉ C'EST QUI ?** C'est l'électeur qui **n'a pas son domicile principal** sur le territoire de la Municipalité mais qui est soit :

- propriétaire d'un terrain ou immeuble (ou copropriétaire)  
ou
- occupant d'un établissement d'entreprise (ou cooccupant)

L'électeur non domicilié **A LE DROIT DE VOTER** à condition d'être inscrit sur la liste électorale municipale.

De plus, l'électeur non domicilié **A LE DROIT DE VOTER PAR CORRESPONDANCE**, à condition d'en faire la demande par écrit.

Les personnes copropriétaires ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner, au moyen d'une procuration, **une seule personne**, qui peut être inscrite sur la liste électorale.

**Comment se font ces inscriptions ?** En complétant le formulaire prévu à cette fin.

### QUEL FORMULAIRE DOIS-JE COMPLÉTER POUR ÊTRE CORRECTEMENT INSCRIT ?

<p><b><u>PROPRIÉTAIRE UNIQUE</u></b> D'UN IMMEUBLE OU <b><u>OCCUPANT UNIQUE</u></b> D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE</p>	<p>COMPLÉTER UNE <b><u>DEMANDE D'INSCRIPTION</u></b> À LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE PAR UN PROPRIÉTAIRE UNIQUE D'UN IMMEUBLE OU PAR UN OCCUPANT UNIQUE</p>
<p><b><u>COPROPRIÉTAIRE INDIVIS</u></b> D'UN IMMEUBLE OU <b><u>COOCCUPANT</u></b> D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE</p>	<p>COMPLÉTER UNE <b><u>PROCURATION</u></b> SIGNÉE PAR <b><u>LA MAJORITÉ</u></b> DES COPROPRIÉTAIRES OU COOCCUPANTS</p>

Si vous êtes déjà inscrit à la liste électorale mais que vous souhaitez voter par correspondance, vous devez compléter **UN NOUVEAU FORMULAIRE**.

Pour toute information concernant votre droit de vote, communiquez avec le personnel électoral au numéro 819 688-2161.

Consultez également le site Internet de la Municipalité [www.municipalite.stfaustin.qc.ca](http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca). Une section complète est réservée au processus électoral.